



GESTION DES DECHETS A MADAGASCAR



Vers une Gestion Durable des Déchets et une Économie Circulaire à Madagascar

Holidays Hotel, Incheon Songdo, Corée du Sud

29 juillet au 01 Aout 2025

Présenté par: Mr RABENANDRIANINA Rivosoa, Directeur Général du Développement Durable

Aperçu sur Madagascar

- Superficie : 587 040 km²
- 6 Provinces, 24 Régions, 1693 Communes
- Environ 30 Million
- Taux de croissance démographique: 2,79 %





Parmi les 10 hot spots de la biodiversité mondiale taux d'endémisme de plus de 85 % de sa faune et de sa flore



12 000T/J

CONTEXTE

- Augmentation quantitative de déchets domestiques liée à l'accroissement démographique mais aussi au mode de vie et de consommation de la population;
- Omniprésence des déchets dans l'environnement;
- Au niveau central, la question des déchets, associée parfois à l'assainissement, est traitée par plusieurs ministères, générant de la « dispersion » des compétences en matière de déchets.
- Inexistence au niveau national, de politique globale unique, de stratégie cohérente et harmonieuse de gestion des déchets;
- Actualisation de base de données nationale des flux des déchets en cours.



Gouvernance des déchets à Madagascar

- **Grand nombre de textes relatifs à la gestion des déchets et au service public des « déchets ménagers » non défini par une disposition « cadre »** - définition même des déchets à clarifier
- La gestion des déchets est placée sous la responsabilité de la Commune mais les Fokontany jouent un rôle déterminant dans le service de pré-collecte .
- **LOI n° 95-035** : Autorisant la création des organismes chargés de l'Assainissement urbain et fixant les Redevances pour l'Assainissement Urbain :
 - **Article premier.-** Il est autorisé sur le territoire de la République au niveau des communes :
 - la création d'organismes chargés de l'Assainissement urbain (organisme public)
 - *la perception de redevances pour l'Assainissement urbain. Organismes chargés de l'Assainissement urbain,*

Gouvernance des déchets à Madagascar

Chaque Département Ministériel a des instruments juridiques.

Quelques exemples des textes réglementaires

1- MINISTERE DE L'INDUSTRIE

- Loi cadre n°99-021 du 19/08/99 portant Politique de gestion des pollutions d'origine industrielle qui donne des généralités sur la gestion des solides industriels sans pour autant en préciser les détails.

2-LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- 2011- 002 portant Code de la Santé;
- Décret N°2006-680 du 12/09/2006, portant adoption de la Politique National de gestion de Déchet de Soins et de Sécurité des Injections.
- Arrêté interministériel n°8092/2012 portant organisation de la destruction des produits pharmaceutiques et produits de santé périmés et/ou avariés ou faisant l'objet de saisie.

Gouvernance des déchets à Madagascar

3- MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

- LOI n° 2015-003 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée
- DECRET N°2025 – 080 fixant les règles et procédures de l'Evaluation Environnementale et Sociale, pour la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement ou MECIE.

Gouvernance des déchets à Madagascar

4-MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Ordonnance du 03/10/1960 relative à l'urbanisme, afin de prendre mesure de la dégradation flagrante de l'environnement urbain.
- Arrêté du 24/05/43 portant hygiène applicable à la voirie urbaine de Madagascar et dépendances: ce texte fixe les dispositions contre les insalubrités sur les voies publiques. Il est interdit de jeter dans les égouts et sur les terrains vagues des boues ou des corps solides pouvant les infecter. Il est interdit également le rejet de détritrus dans les plans d'eau.

Gouvernance des déchets à Madagascar

5-MINISTERE EN CHARGE DE L'EAU et de l'ASSAINISSEMENT

- ❑ 98-029 portant Code de l'Eau à Madagascar ;
- ❑ 2014- 018 portant Compétences, Modalités, Fonctionnement des collectivités décentralisées (CTD) :
 - Redevances sur les ordures ménagères;
 - Redevances sur les Eaux usées,
- ❑ 2014-020 fixant des Ressources des CTD :
 - Art. 232 : La Collecte, le traitement des ordures et le rejet des eaux usées sont soumis à une redevance (IFPB)
- ❑ 2015- 052 relative à l'Urbanisme et l'Habitat ;
- ❑ 2024-025 loi de finance 2025 (Code général des impôts) :
 - Recettes fiscales et non fiscales
- 2015 – 039 portant PPP à Madagascar ;

Gouvernance des déchets à Madagascar

5-COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO

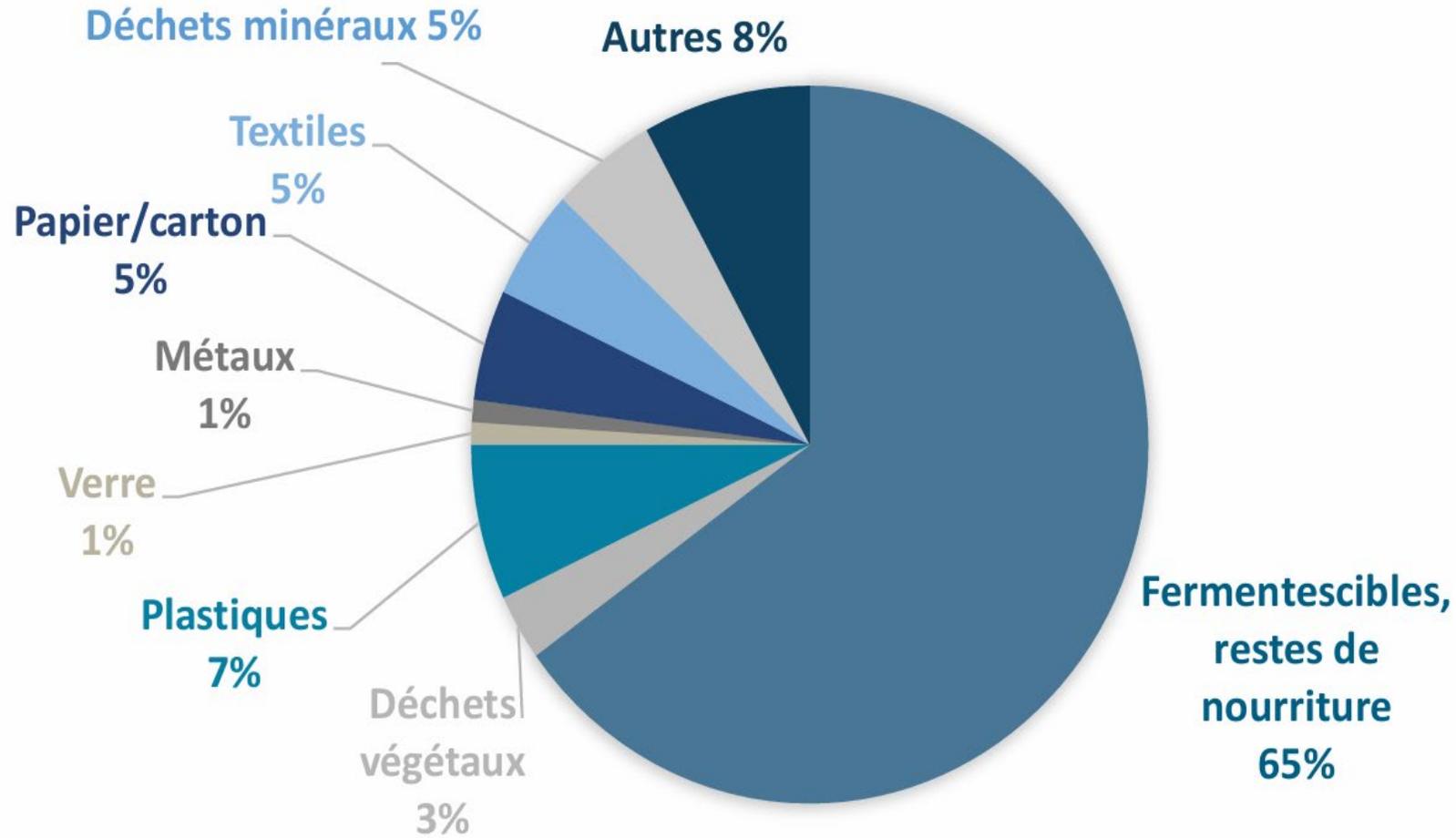
- Code pénal (article 472): cet article sanctionne l'abandon dans les lieux publics d'objets, de produits ou de matériaux susceptibles de constituer un danger ou d'encombrer les voies publiques.
- Arrêté n° 991/CUA/CAB portant la réglementation précise sur la gestion des déchets.
- Arrêté du 24/05/43 portant hygiène applicable à la voirie urbaine de Madagascar et dépendances: ce texte fixe les dispositions contre les insalubrités sur les voies publiques. Il est interdit de jeter dans les égouts et sur les terrains vagues des boues ou des corps solides pouvant les infecter. Il est interdit également le rejet de détritrus dans les plans d'eau.

SITUATION DU GRAND TANA 2023-2037 à titre d'illustration

- 0,45 kg/habitant/jour pour la CUA ;
- $\pm 1\,450$ t/jour soit environ 530 000 tonnes en 2023 Grand Tana;
- 348/544 points de collecte équipés de bacs de 6 m^3 ;
- 3 sites de décharge en fonction (Andralanitra 18 ha, Tanjombato, Ampitatafika) ;
- Projection 2037 = 4,8 millions de population ;
- 2 700 t/j (2037) contre 1450T/J (2023)



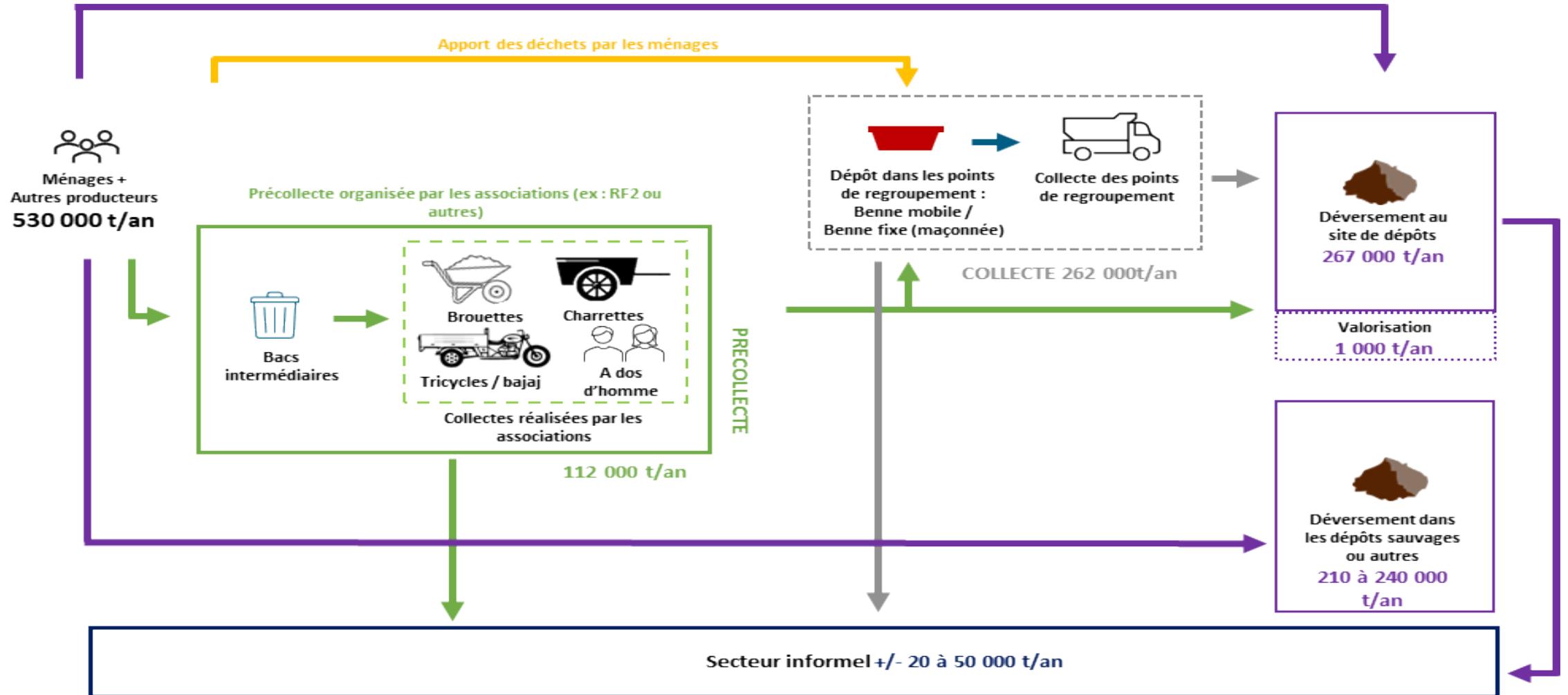
Composition des déchets



- Pré-collecte formelle :
20% des tonnages
produits
- Taux de collecte global de
50 %
- Valorisation de 2% des
tonnages collectés, par
compostage sur les
sites de dépôt
- Entre 5 et 10% des
déchets produits extrait
par le secteur informel
- Entre 40 et 45% des
tonnages abandonnés
ou gérés par les
ménages



Synthèse des flux de déchets



Perspectives pour le grand tana

Etude en cours de validation pour la mise place de la Stratégie de gestion des déchets pour grand Tana (projet PRODUIR, Banque Mondiale).

Prolongement de l'exploitation du site d'Andralanitra → fermeture d'ici 5 à 8 ans;
Projet GESDA (Japon)

Ouverture des autres sites beaucoup plus modernes ;



Réalisations et perspectives

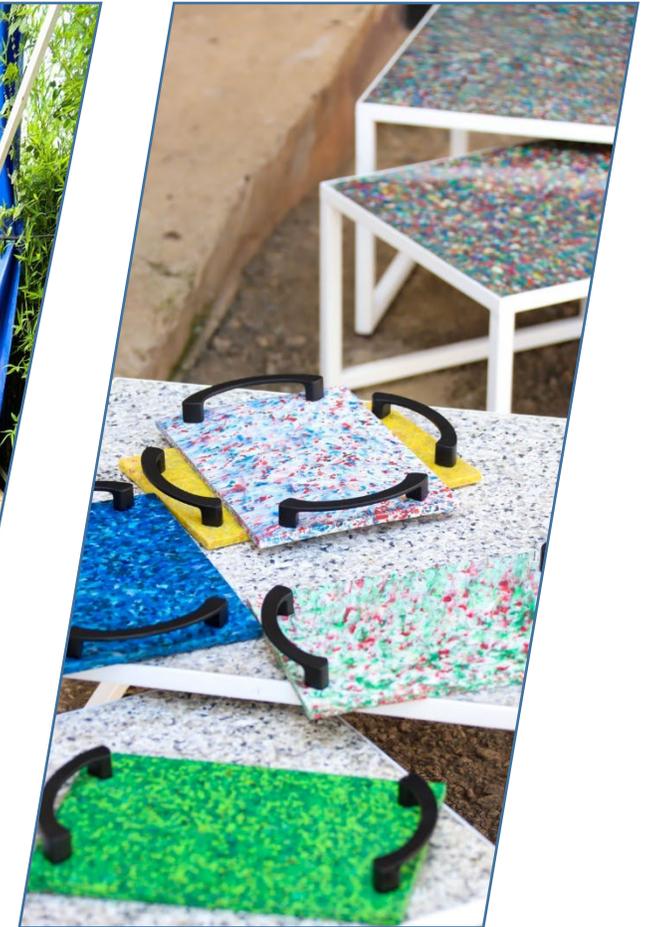
- Participation de l'Etat (PIP Etat)
- Elaboration d'une feuille de route sur la pollution à Madagascar ;
- Mise en place de norme sur : la qualité de l'air atmosphérique, le biocharbon;
- Autres initiatives démontrant l'engagement national (Journée mondiale de l'environnement, développement des modèles au niveau des communes,...)
- Sainte Marie comme modèle « Ile pour un avenir sans pollution plastique ».
- Mise en place d'un laboratoire vivant constitué d'une unité de biodigester de 90 m³ et une unité de production de charbon écologique à Alakamisy/Fenoarivo dans le cadre du projet TWENEX



- Commune Manadriana : 2 Sites (11 ha)
 - Centre de Tri & Valorisation (Projet Présidentiel) , travaux en cours.
- Quantités de déchets :1440 tonnes/mois
- , Dépôt : 60% déposés correctement au Site 1, mais 40% sont encore dispersés de manière sauvage.
- Elaboration de l'Avant projet de loi sur les infractions environnementales.
- Nombreuses initiatives de valorisation de déchets:
 - centres de tri et de valorisation de déchets dans la Région Atsinananana et à Antananarivo Avaradrano (Commune Rurale Manandriana);
 - Projet: valorisation des déchets industriels avec l'ONUDI
 - Existence de Plateformes de valorisation de déchets: MCCI, GADAEM



Exemples de produits issus de recyclage des déchets



Défis et opportunités

- Gestion écologiquement rationnelle des déchets;
- Inclusion de problème de gestion des déchets en tant que priorité nationale dans les plans de développement nationaux et les documents stratégiques nationaux;
- Renforcement des cadres juridiques et de stratégie unique relatifs à la gestion des déchets;
- Promotion des filières de valorisation des déchets;
- Lettre Politique du Développement de la Cuisson Propre à Madagascar : en phase de validation



Défis et opportunités (Suite)

- Promotion des technologies propres et des technologies adaptées (moindre coût, peu contraignante, acceptable localement, et fabriquées localement ; Amélioration des systèmes d'élimination des déchets;
- Amélioration du contrôle de l'importation, de l'utilisation et du stockage des substances toxiques et dangereuses ;
- Objectif au niveau de la CDN 2 (en cours de mise à jour)
- Duplication au niveau national de l'expérience de Grand Tana
- Elaboration de l'Avant Projet de Loi sur les Infractions Environnementales

MISAOTRA TOMPOKO

